

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 08 avril 2024

Délibération N°7 du 08 avril 2024

Date de convocation **Etaient présents : (16)**
02.04.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul Adjointes,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise
Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin,
Gérard Sadé, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Etaient Excusés : (7)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager,
Serge Planchon ayant donné délégation à Carole Dufils, Isabelle Poulain
ayant donné délégation à Olivier Artur, Guy Sénécal ayant donné
délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Céline Obin

Budget communal

Liste des dépenses à imputer au compte 623

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Maryline Fournier, Maire

Explique aux membres du Conseil que le Receveur Municipal a invité les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les dépenses imputées sur le compte 623 Publicités, publications et relations publiques du budget primitif.

Il est précisé que le budget 2024 prévoit une somme de 37.300,00 € pour cet article, au chapitre 011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Que seront imputées sur le compte 623 Publicités, publications et relations publiques les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux diverses cérémonies publiques (fleurs, apéritifs, mariages, inhumations, vœux, fêtes communales, cérémonies officielle (le 08 mai, 14 juillet, 1^{er} septembre, 11 novembre...))

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 076-217600261-20240408-D8_080424-DE

- Les animations et manifestations culturelles (feu d'artifice...)
- Les dépenses liées aux échanges internationaux
- Les autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en décide ainsi par 18 voix pour et 3 abstentions.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Signé par : MARYLINE FOURNIER
Date : 09/04/2024
Capacité : MAIRE